

PLAN SANTE MENTALE 2005-2008

---Extrait de la page 47 du plan---

Mesures

1- Formation initiale et évolution des métiers :

[...]

Concernant les psychologues :

- proposition par le ministère de la Santé au ministère de l'Education Nationale de la création d'un **master de psychologie clinique et thérapeutique**, sur la base d'une réflexion à mener conjointement avec les représentants nationaux des psychologues, des psychiatres et des universitaires.

- Impulsion, par le ministère de la Santé, de la création de **projets de psychologie clinique** dans les établissements de santé, dans le cadre d'une réflexion qui associera les professionnels. Ces projets, qui peuvent s'appuyer sur les «collèges» déjà existants, ont vocation à réunir les psychologues de ces établissements et à leur donner la capacité et un rôle de diffusion de bonnes pratiques, de développement de la formation et de contribution à la recherche clinique, dans une démarche collective cohérente avec le projet d'établissement.